

## Frais de port pour la livraison de livres : Amazon attaque l'Etat français

**En décidant d'attaquer l'Etat français devant le Conseil d'Etat pour contester la fixation d'un seuil de frais de port (3€ minimum jusqu'à 35€ d'achat et interdiction de la gratuité des frais de port au-delà), Amazon ajoute une touche supplémentaire à son incivisme.**

N'est-il pas paradoxal qu'un acteur qui refuse de payer ses impôts en France, qui détruit de très nombreux emplois, qui fragilise les territoires en étouffant le tissu commercial et qui contribue à la détérioration du climat (multiplication des livraisons unitaires, gaspillage de quantités considérables de cartons, artificialisation des sols...), se drape de vertus pour justifier son refus d'appliquer les lois ?

Rappelons l'objectif et la teneur de la loi :

- **Rééquilibrer la concurrence** sur le marché de la vente en ligne entre des libraires qui s'acquittent de 8€ de frais postaux par livraison et Amazon qui facture la même livraison 0,01€ à ses clients dans le but d'empêcher ses concurrents d'accéder au marché ;
- **Etablir le tarif minimal de frais de livraison de livres au niveau de ce qui se pratique pour les autres produits sur internet, à commencer par Amazon.** En cela, la loi corrige l'anomalie de la gratuité grâce à une mesure proportionnée.

La France a la chance de disposer de l'un des réseaux de librairies les plus denses au monde. Parmi plus de 3 500 librairies, **très nombreuses sont celles qui sont implantées dans les bourgs et les petites villes.** L'argument d'Amazon sur la complémentarité entre sa pénétration en zone rurale et la présence supposée des librairies uniquement à Paris et dans les grandes métropoles constitue un effet de communication qui ne trompe personne. Sans compter que, selon les données du CREDOC, **la majorité des achats sur internet sont réalisés par des urbains appartenant à des catégories sociales élevées.**

Non, le véritable enjeu est ailleurs. L'acteur dominant du e-commerce veut détenir **un monopole** sur les ventes de livres en ligne en pratiquant un « dumping » ravageur pour ses concurrents. Le législateur français a pris la mesure de ce risque en adoptant, à l'unanimité, une mesure qui rendra la concurrence plus équitable, dans l'esprit de la loi sur le prix unique du livre qui encadre notre marché depuis 1981. En cela, il reconnaît et défend le rôle que les librairies jouent en faveur du livre, de l'auteur au lecteur, et des territoires, du plus grand au plus petit, grâce aux emplois et à l'animation sociale et culturelle créés par nos commerces.

**Nous sommes confiants dans le jugement que le Conseil d'Etat rendra en mesurant les avantages d'une mesure proportionnée par rapport à ces enjeux économiques et sociétaux.**

 @SLF\_Librairie

*Le SLF est l'organisation professionnelle qui représente les librairies indépendantes au niveau national. Il s'engage pour la diversité culturelle, le développement de la lecture et la valorisation des librairies. Il rassemble plus de 700 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. En savoir plus : [www.syndicat-librairie.fr](http://www.syndicat-librairie.fr)*